

**COMMUNIQUE CONJOINT DE LA NEUVIEME REUNION DE LA COMMISSION TRIPARTITE
MALI-BURKINA FASO-UNHCR SUR LE RAPATRIEMENT VOLONTAIRE DES REFUGIES
MALIENS VIVANT AU BURKINA FASO**

1. Sur invitation du Gouvernement de la République du Mali et conformément aux dispositions de l'Accord Tripartite sur le rapatriement volontaire des réfugiés maliens vivant au Burkina Faso, la neuvième réunion de la Commission Tripartite s'est tenue à Bamako, le 26 novembre 2019.
2. La délégation du Gouvernement de la République du Mali était conduite par Monsieur Salifou MAIGA, Secrétaire Général du Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté de la République du Mali.
3. La délégation du Gouvernement du Burkina Faso était conduite par Monsieur Seydou SINKA, Ambassadeur, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération du Burkina Faso.
4. La délégation du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) était conduite par Madame Angèle DJOHOSSOU, Représentante de l'UNHCR au Mali.
5. Dans les différentes allocutions, les intervenants ont mis l'accent sur :
 - le rappel des conclusions issues du Dialogue Régional de Protection et de Solutions dans le cadre des déplacements forcés au Sahel, tenu à Bamako les 11 et 12 septembre 2019 ;
 - le rappel du contexte sécuritaire complexe que vivent les pays de la sous-région et particulièrement les pays du G5 Sahel ;
 - les efforts de sécurisation entrepris par le Burkina Faso à travers l'instauration de l'Etat d'urgence depuis janvier 2019 dans sept Régions administratives et la mise en œuvre des opérations militaires dans les Régions de l'Est, du Centre-Est, du Sahel et du Centre Nord ;
 - l'engagement réitéré des autorités Burkinabè à garantir le respect des droits des réfugiés conformément aux conventions régissant le statut des réfugiés ;
 - la présence de 25775 réfugiés maliens et de 8509 demandeurs d'asile enregistrés au Burkina Faso à la date du 31 octobre 2019 ainsi que la facilitation du rapatriement volontaire de 899 réfugiés depuis le début de l'année 2019 et l'enregistrement de 3005 intentions de retour ;

cm

[Signature]

[Signature]

- l'engagement du Gouvernement de la République du Mali dans ses efforts de consolidation de la Paix et de la Sécurité sur l'ensemble de son territoire, de réconciliation nationale et de développement des régions du Nord avec l'appui de la Communauté Internationale, à travers la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger ;
- les mesures prises par le Gouvernement de la République du Mali pour accélérer le retour de l'administration dans les régions du Nord et du Centre ;
- la mise en œuvre par le Gouvernement de la République du Mali du Plan de Sécurisation Intégré des Régions du Centre (PSIRC) ;
- la coopération entre l'UNHCR, les Gouvernements de la République du Mali et du Burkina Faso en matière de partage continu d'informations administratives, sécuritaires et humanitaires en ce qui concerne les zones de retour des réfugiés afin que ces derniers prennent des décisions éclairées ;
- la satisfaction des autorités maliennes pour l'engagement constant du Gouvernement Burkinabè et de l'UNHCR à garantir une protection et une assistance effectives aux réfugiés maliens.

6. Au cours des travaux, les Parties ont évalué l'état d'avancement des activités prévues dans le plan de travail adopté lors de la huitième réunion de la Commission Tripartite et ont fait les recommandations suivantes :

- a) continuer à partager un rapport mensuel sur la situation sécuritaire, administrative et humanitaire au Mali ;
- b) poursuivre la conduite des sondages sur les intentions de retour des réfugiés maliens ;
- c) réunir les conditions pour l'organisation des missions du Groupe de Travail Technique dans les zones de retour des rapatriés et dans les camps de réfugiés ;
- d) informer les réfugiés sur la situation prévalant au Mali, en particulier dans les zones de retour, dans le but de les aider à prendre des décisions éclairées sur le rapatriement volontaire ;
- e) informer et sensibiliser les rapatriés sur les conditions d'établissement des actes d'état civil et faciliter leur obtention pour ceux qui n'en possèdent pas ;
- f) poursuivre la facilitation du rapatriement volontaire des réfugiés qui le souhaitent, dans l'attente des conditions permettant la mise en place du rapatriement organisé.

cm



7. Les trois Parties se sont félicitées du climat de convivialité qui a prévalu pendant les travaux et ont vivement recommandé de poursuivre les efforts permettant le rapatriement volontaire dans la dignité et la sécurité des réfugiés maliens vivant au Burkina Faso.
8. La prochaine réunion de la Commission Tripartite Mali-Burkina Faso-UNHCR est prévue le 06 mars 2020 à Ouagadougou au Burkina Faso. Elle sera précédée de la réunion du Groupe de Travail Technique.

Fait à Bamako, le 26 novembre 2019

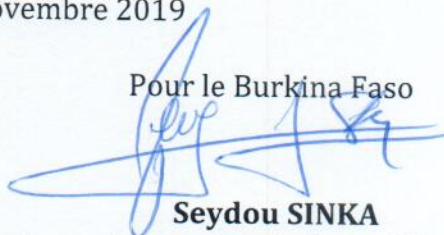
Pour la République du Mali



Salifou MAIGA

Secrétaire Général du Ministère de la
Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté

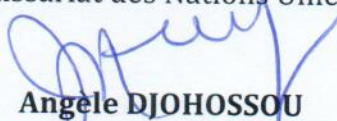
Pour le Burkina Faso



Seydou SINKA

Ambassadeur, Secrétaire Général du
Ministère des Affaires Etrangères et de la
Coopération

Pour le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés



Angèle DJHOSSOU

Représentante de l'UNHCR au Mali